

Tél. : 03 26 61 52 51
Fax : 03 26 61 55 41

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 18 OCTOBRE 2022.

Etaient présents : MM. LECOMTE Guy, PIGOT Jocelyne, LALLEMENT Sandrine, CHAMPION Marie-France, BOCART Brigitte, BUTELLE Chantal, FOURNAISE Michel, PONCELET Xavier, ROCHET Bertrand, SERGENT André.

Absent excusé : Monsieur DESOUTTER Jean-Michel ayant donné son pouvoir à Monsieur LECOMTE Guy.

Secrétaire de séance : Madame CHAMPION Marie-France.

Approbation du compte rendu du conseil du 6 septembre 2022 : le conseil à l'unanimité approuve le compte rendu du conseil du 6 septembre 2022.

Monsieur le Maire apporte quelques précisions à savoir :

- Villages et coteaux propres : 11 personnes ont participé, il faudra penser à contacter le magasin Leclerc en mai pour la session 2023.
- Sécurisation rue du 119^{ème} RI et rue de Cormicy sera à étudier au budget 2023
- La liste des bordures à élaguer doit être fournie
- Economie d'énergie : par 8 voix pour et 3 contre l'option choisi par le conseil municipal est la baisse d'intensité sur le village, la réponse a été transmise à la communauté urbaine. Il faut savoir que notre commune est assez vertueuse en dépenses d'éclairage public.
- Le passage au SIEM pour l'entretien de l'éclairage public se fera au 1^{er} janvier 2023.

Église : Monsieur le Maire donne les dernières informations sur le dossier de l'église à savoir :

- Pour la subvention de la Région pour la tranche 1 : le dossier est passé en commission le 23 septembre dernier et apparemment nous aurions obtenu 115 211 €, à ce jour nous n'avons pas encore reçu l'arrêté d'attribution définitif.
- Les filets de protection des travaux sont en place
- Les angles du clocher ont été réparés.
- Le voligeage du toit du clocher a été réalisé
- Le démarrage des joints du clocher sera fait cette semaine
- Les abassons seront révisés cette semaine
- Le clocher sera terminé avant la fin de l'année pour permettre le changement de place de l'échafaudage avant les congés de fin d'année.
- Pour le filet de protection sous le porche on attend le devis
- A ce jour il a été réglé 134 207,26 € et en recettes 39 399,68 € au budget 2022, soit depuis le début de la mission 177 779,30 € en dépenses et 99 579,59 € en recettes
- La souscription sur le site de la Fondation du Patrimoine est à 8 843 € à ce jour

Salle associative : Monsieur le Maire donne les dernières informations sur le dossier de la salle associative à savoir :

- L'architecte doit nous donner pour relecture avant publication le dossier du marché, mais malgré de nombreuses relances celui-ci n'est toujours pas arrivé dans nos bureaux à ce jour
- Le dossier de demande de subvention au FEDER a été déclaré complet et on espère une subvention de 54 686 € au maximum
- Dès validation les dossiers seront déposés sur la plateforme dématérialisée pour les marchés

Fixation du prix des photocopies : Monsieur le Maire explique au conseil que les prix des copies refacturées aux associations n'ont pas évolué depuis 2013.

Le nouveau prix proposé prend en compte le montant des copies sur le multifonction ainsi que l'achat du papier quand il est fourni par la mairie.

Monsieur le Maire propose les prix suivants applicables dès la prochaine facturation :

COPIES NOIR ET BLANC

- Si l'association fournit le papier : 0,05 €
- Si la mairie fournit le papier : 0,065 €

COPIES COULEUR

- Si l'association fournit le papier : 0,17 €
- Si la mairie fournit le papier : 0,185 €

Le conseil valide à l'unanimité les nouveaux prix des copies.

Délibération n° 2022-8-1 : fixation du prix des photocopies

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer le prix des photocopies faites sur le matériel de la commune pour les associations du village comme suit :

COPIES NOIR ET BLANC

- Si l'association fournit le papier : 0,05 €
- Si la mairie fournit le papier : 0,065 €

COPIES COULEUR

- Si l'association fournit le papier : 0,17 €
- Si la mairie fournit le papier : 0,185 €

La présente délibération prend en compte toutes les copies faites à partir de l'année 2022 par les associations.

Charge Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Informations sur la Cu du Grand Reims et la ville de Reims : Monsieur le Maire donne les dernières informations en sa possession concernant la ville de Reims et la Cu du Grand Reims :

- Les 79 communes qui n'étaient pas encore rattachées au SIEM pour l'éclairage public le seront à compter du 1^{er} janvier 2023 (sauf ex Reims métropole)
- Nous avons reçu un courrier des services de contrôle des évacuations des pressoirs pendant les vendanges qui ont contrôlé sur notre commune qui informe le pressoir Dormay qu'ils sont aux normes cette année.
- Le rapport d'activité est présenté suite à l'envoi des dossiers par mail aux conseillers. Les dépenses globales de fonctionnement du compte administratif sont de 493,7 millions d'€ tous budgets confondus.

Délibération n° 2022-8-2 : rapport annuel 2021 de la CU du Grand Reims.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-39 qui dispose que le Président d'un EPCI adresse chaque année au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement

Vu le rapport présenté par la communauté urbaine du Grand Reims pour l'année 2021

Vu la note de synthèse valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

De prendre acte de la communication au conseil municipal du rapport d'activités 2021 de la Communauté Urbaine du Grand Reims, joint en annexe.

- Il y a un projet de reconstruction de la STEP de notre commune pour l'amener à 750 équivalents habitants. Monsieur le Maire précise que les services du Grand Reims ont rencontré l'exploitant de la

parcelle pouvant permettre l'extension de la STEP, cette parcelle étant laissée en emplacement réservé du PLU.

- Présentation du schéma directeur cyclable : beau projet qui sera difficile à mettre en place avec la hiérarchisation des pistes cyclables
- Préparation de la future offre de transport à la demande
- Les écoles de notre pôle sont passées de 891 à 871 élèves mais on est passé de 611 à 644 cantiniers.
- Il y a une étude en cours dans les services du Grand Reims pour voir à harmoniser les prix dans les cantines sur le territoire de la communauté.
- Conseil d'orientation eau et assainissement : il se profile le contrôle des raccordements avec pénalités
- Le rapport sur le prix de l'eau est présenté
- Déchets : il y a un appel à projet. Il est envisagé de mettre en place un service de broyage de branches
- Lutte contre le gaspillage alimentaire
- Ordures ménagères lors de manifestation dans les communes : il est à l'étude une convention qui obligerait les associations organisatrices d'évènement tel que les brocantes à aller chercher des bacs de tri au dépôt du Grand Reims, de les laver après vidage et de les ramener au dépôt. Cela serait la condition pour que le ramassage se fasse. A suivre
- Monsieur le Maire a eu une réunion ce jour avec la DEA du Grand Reims concernant la dalle béton qui a été installée à l'entrée du village en venant de Reims. Il a demandé que ce soit remis au niveau du sol comme existant avant l'accident. En attente.
- Appel à projet sur la sécurité et la délinquance.

Correspondant incendie et secours : Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de nommer un correspondant incendie et secours suite au décret paru le 29 juillet 2022. Madame LALLEMENT est nommée par le Maire pour remplir cette tâche.

Convention de partenariat avec la forêt du Massif : Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il avait accepté lors d'une précédente réunion de participer au projet bois avec le collège du Mont d'Hor. Suite aux différentes réunions il est demandé la signature de la convention pour poursuivre le projet. Le but, au départ, était la construction d'un banc. Pour le moment il est prévu la visite de la forêt, de la tonnellerie de Champagne, de la scierie Huberlant pour le collège.

Délibération n) 2022-8-3 : convention de partenariat du Massif

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de partenariat du Massif pour le projet bois du collège.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.

Le Maire,
Guy LECOMTE

